



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

*Bureau : Espaces Naturels, Forêt,
Chasse
Affaire suivie par : Célia MARCHETTI
Tél : 04 70 48 77 58
Courriel : celia.marchetti@allier.gouv.fr*

Yzeure, le - 2 JUIL. 2021

Participation du public – Motif de la décision

Arrêté portant réglementation de la cueillette de la myrtille dans le département de l'Allier pour l'année 2021

Aucune remarque n'ayant été formulée, suite à la consultation du public, effectuée en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, sur l'arrêté préfectoral portant réglementation de la cueillette de la myrtille dans le département de l'Allier pour l'année 2021, ce dernier peut être signé en l'état.

Le Chef du service environnement,


Francis PRUVOT